

PROGRAMME

Savoir conduire une procédure de saisie-immobilière

REF : COP-049

L'objectif est de transmettre aux stagiaires les bonnes pratiques en matière de saisie-immobilière
Les textes :

Article 2402-3° du Code civil ;
Article 2418 du Code civil ;
Article 5-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 ;
Article 11.11° du décret n°67-223 du 17 mars 1967 ;
Article 55 al.3 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 ;
Article 20 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 ;
Article 24 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 ;
Livre III du Code des procédures civiles d'exécution.

Lien site boutique : <https://urlz.fr/lu5F>

Durée

8.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- A l'issue de la formation, les stagiaires sauront : Identifier les dossiers éligibles à la procédure de saisie-immobilière ; déterminer et optimiser les chances de recouvrement de la créance ; conduire une procédure de saisie-immobilière ; conduire la procédure de distribution du prix de vente.

Contenu de la formation

- Sur l'intérêt d'initier une procédure de saisie-immobilière :
 - faire exécuter des décisions de justice définitives ;
 - faire sortir un copropriétaire défaillant ;
 - assainir les finances du syndicat des copropriétaires.
- Identifier les dossiers éligibles à la procédure de saisie-immobilière :
 - disposer d'un titre exécutoire ;
 - déterminer le montant de la créance à recouvrer (titrée et non-titrée (cf. privilège légal du Syndicat des copropriétaires) ;
 - justifier de tentatives d'exécution infructueuses.
- Déterminer et optimiser les chances de recouvrement de la créance :
 - savoir analyser une fiche immeuble ;
 - savoir analyser les décisions de justice à exécuter ;
 - savoir prendre une hypothèque légale sur jugement ou sur mise en demeure ;
 - savoir déterminer la consistance du bien et les chances de vente par adjudication.
- Rédiger et analyser les résolutions habilitant le syndic à agir en justice.

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Mise en œuvre de la procédure de saisie-immobilière : Notamment :
 - préparer le dossier contentieux ;
 - rédiger et publier le commandement de payer valant saisie-immobilière ;
 - rédiger le cahier des conditions de vente ;
 - rédiger l'assignation à l'audience d'orientation ;
 - rédiger la dénonciation à créancier inscrit ;
 - rédiger l'état de frais ;
 - conduire les diligences afin de publicité de la vente par adjudication.
- Rédiger une opposition au prix de vente.
- Conduire la procédure de distribution du prix de vente :
 - en présence de créancier(s) inscrit(s) : rédiger le projet de distribution ; faire homologuer le projet par le juge de l'exécution ; distribuer le prix de vente au syndicat des copropriétaires... ;
 - en l'absence de créancier inscrit.
- Conduire de nouvelles voies d'action pour le recouvrement des sommes non payées dans le cadre de la distribution du prix de vente.

Profils des apprenants

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Livret d'accueil participant